

### Bureau de poste

Si le moral était bas parmi les postiers avant cette publication, vous pouvez facilement imaginer, monsieur l'Orateur, comme il va encore baisser devant ce genre d'expérimentation empirique et improvisée sur la vie des postiers qui furent, à une époque, l'un des groupes les meilleurs et les plus enthousiastes de notre pays.

Un autre problème concerne la décentralisation. On sert des secteurs régionaux pour expérimenter des extravagances au niveau de la gestion, comme le système des modules dont j'ai parlé, et une région s'oppose à une autre. Cela touche également le moral des employés. Comme ils le disent lorsqu'on leur parle, ils ont l'impression de se trouver dans un cirque à trois pistes, sauf que dans ce cas-là il y a quatre pistes et chacune travaille indépendamment des autres, ce qui ne peut manquer d'avoir des répercussions sur le rendement global des postiers.

En outre, on emploie de plus en plus de travailleurs occasionnels. Cela a été révélé par la réponse donnée à une question dont j'ai déjà parlé; le nombre d'employés permanents diminue tandis que le nombre d'occasionnels augmente. La question n° 1544 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* posait les questions suivantes:

1. A la suite de l'établissement du nouveau code postal combien le ministère des Postes prévoit-il économiser?
2. Quels sont les motifs qui justifient cette économie?
3. Combien d'employés du ministère des Postes ont été remplacés par le système automatisé?

La réponse à la première partie fut la suivante:

1. On prévoit que dans les 17 prochaines années (à compter de 1971), les Postes économiseront 134 millions de dollars (escomptés).

Cela me fait penser à la comptabilité de la Commission d'Assurance-chômage lorsqu'elle était déboussolée.

2. Cette économie résultera des changements qui seront apportés aux schémas de l'emploi, ainsi qu'à l'accroissement de l'efficacité au sein du ministère.

Par recrutement dans l'avenir on entend la tendance croissante à engager des occasionnels qui ne seront pas confirmés dans leurs postes et dont il sera facile de se débarrasser en temps opportun. La réponse à la troisième partie était «néant». Mais attendez que l'automatisation soit appliquée. C'est l'épée de Damocles qui sera suspendue au-dessus des têtes des employés des Postes et qui expliquera le bas moral, hélas! trop évident.

Un autre point que je devrais souligner, c'est que le ministère des Postes insiste encore pour rentrer dans ses frais. Les prévisions budgétaires de 1973-1974, indiquent que c'est là l'objectif du ministère des Postes:

Fournir des services postaux aux Canadiens à des tarifs raisonnables et selon des normes de service qui répondent à leurs besoins, sans recourir à l'impôt général pour les financer.

On trouve cela à la page 19-6 des prévisions budgétaires.

L'auditeur général intervient, bien entendu, quand un ministère est aussi désorganisé que celui-ci. Dans son rapport il parle des tentatives du ministère des Postes de remédier à son déficit. Il rappelle au ministre des Postes, au paragraphe 176 de son rapport, que la Commission royale sur l'organisation gouvernementale a recommandé que «le Parlement accorde au ministère des Postes une subvention annuelle suffisante pour couvrir les frais engagés par le ministère pour l'acheminement et la distribution du courrier de deuxième classe», et il lui rappelle la recommandation du comité des comptes publics que voici: «le ministère des Postes ou le Parlement trouve immédiatement moyen de compenser la perte subie par le ministère des Postes dans le maniement du courrier de deuxième

classe.» Ensuite, il rappelle au ministre des Postes qu'on n'a pas donné suite à ces recommandations. En d'autres termes, on ne reconnaît pas que le ministère des Postes, comme les chemins de fer, les satellites et les autres moyens de communication, sont absolument vitaux pour le bien-être du Canada dans son ensemble.

Son rapport touche également l'incursion du ministre des Postes dans le domaine de l'entreprise privée. A l'alinéa 177, il mentionne le fait qu'en plus d'avoir un service de philatélie et d'autres opérations postales dans plusieurs de ses bureaux, le ministère des Postes, espérant gagner de l'argent honnêtement et combler le déficit provenant de la perte de l'entreprise postale à proprement parler, vend des séries de pièces de monnaie, des cuillères commémoratives, des gravures, des objets d'artisanat canadien, des cartes postales, etc. C'est presque devenu un magasin à rayons.

L'auditeur général rappelle au ministre des Postes qu'aucune politique n'a été établie à cet égard et qu'aucun système de comptabilité n'existe pour cette source de fonds. Par conséquent, l'auditeur général ne sait si cela a été ou non profitable, mais il affirme douter que la vente d'articles non postaux fasse partie des pouvoirs accordés au ministre des Postes par la loi sur les postes qui se trouve au chapitre P-14 des Statuts révisés du Canada. A son sens, cette question doit être étudiée par le ministère de la Justice. Beaucoup de membres, j'en suis sûr, ont reçu des plaintes de l'entreprise privée au sujet de cette invasion dans leur domaine d'entreprise. Comme l'a dit l'auditeur général, le ministre des Postes agit sans autorisation en essayant désespérément de faire face au déficit de son ministère et, ce faisant, s'attire de plus en plus l'antipathie des Canadiens, que la poste est censée servir et qu'elle a servis efficacement pendant des années jusqu'à ces six dernières années.

Pour mettre fin à ces questions, monsieur l'Orateur, j'ai dit que je terminerais sur une note optimiste. Je dirais que ce dont nous avons besoin au bureau de poste, pour répondre aux plaintes, c'est d'un bureau des plaintes identique à celui qu'a créé la Commission d'assurance-chômage. Cela permettrait au ministre de rester en contact plus étroit avec le public et les faits dont la population est au courant.

● (1230)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je devrais sans doute interrompre le député maintenant pour lui signaler ainsi qu'à la Chambre que son temps de parole est expiré. Le député peut continuer s'il a le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**M. Dinsdale:** Il me suffit de deux phrases pour conclure mes remarques, monsieur l'Orateur, et je remercie la Chambre de sa générosité. Le ministre des Postes devrait tenir des consultations sérieuses avec les employés postaux. Il pourrait ainsi éviter des conflits résultant de l'introduction arbitraire du système modulaire. Cela deviendra sûrement la grande question.

Je félicite les employés du ministère des Postes pour leur tolérance et leur bonne volonté. Ils ont été poussés à bout et s'ils n'avaient pas le sens des responsabilités, nous aurions probablement eu une autre grève postale l'automne dernier en raison de l'attitude arbitraire qu'a manifestée le Conseil du Trésor au cours des négociations. Écoutons les plaintes des employés. Mettons à nouveau le ministère des Postes au service de la population. On n'y arrivera que si le ministre des Postes (M. Ouellet) veut